

Nouvelles règles pour les terrasses parisiennes

La Mairie leur accordera plus de place sur les trottoirs, mais elle va interdire les bâches en plastique et le chauffage au gaz.

Apparus à la suite de l'interdiction de fumer, les braseros au gaz qui chauffent les terrasses des cafés et des restaurants seront bientôt interdits à Paris. La Mairie, qui prépare de nouvelles règles pour encadrer l'occupation des trottoirs de la capitale, entend mettre fin à ce système de chauffage jugé trop polluant.

«Ce n'est pas très cohérent avec le plan parisien de réduction des émissions de gaz à effet de serre», explique Lyne Cohen-Solal, adjointe (PS) chargée du commerce, précisant que les restaurateurs auront au moins deux ans pour s'adapter. Car ils sont nombreux à avoir aménagé un espace chauffé à l'extérieur pour satisfaire leurs clients fumeurs. Entre 2007 et 2008, les demandes d'ouvertures de nouvelles terrasses ont augmenté de près de 27 %. La capitale compte aujourd'hui plus de 15 000 cafés et restaurants, dont 9 000 avec terrasses.

Autorisation via Internet

«Elles font partie du paysage et contribuent au charme de la capitale, note Lyne Cohen-Solal. Mais le règlement, vieux de 20 ans, doit être actualisé en tenant compte des évolutions récentes». Ainsi, la Mairie souhaite interdire les bâches en plastique, jugées inesthétiques et facilement inflammables, pour les remplacer par des parois rigides. Les restaurateurs devront toujours impérativement libérer sur les trottoirs une largeur de 1,60 mètre réservée au passage des piétons. Mais ils pourront désormais installer un tonneau ou une petite table quel que soit l'espace restant. L'autorisation pourra être demandée via Internet. Leurs horaires de fermeture devront enfin être clairement affichés sur la vitre.

La Mairie prévoit par ailleurs d'autoriser les établissements culturels, à l'instar du Théâtre de l'Odéon, à ouvrir des terrasses. «Il faudrait aussi que la loi adapte mieux les sanctions, car une amende de 35 euros n'est pas dissuasive dans certains quartiers», indique Lyne Cohen-Solal.

Après une concertation avec les maires d'arrondissement, les associations et les commerçants, le nouveau règlement devrait entrer en vigueur en 2011. Simple toilettage, cette réforme n'entraînera pas de «bouleversement» pour la profession, juge l'Umih, premier syndicat de l'hôtellerie-restauration. «Les terrasses représentent aujourd'hui 30 % du chiffre d'affaires de nos établissements : attention à ne pas nuire à l'emploi», prévient toutefois Didier Chenet, du Syndicat national des hôteliers, restaurateurs, cafetiers et traiteurs (Synhorcat), rappelant que les droits payés par les restaurateurs ont augmenté de 20 % environ depuis cinq ans - de 8 euros à 80 euros par m², selon les quartiers.

Plusieurs associations de quartier s'élèvent, de leur côté, contre le projet. Le réseau «Vivre Paris», qui regroupe quinze associations, estime ainsi que l'espace laissé aux piétons est insuffisant. «Il est de plus en plus difficile de circuler sur les trottoirs qui sont complètement envahis», souligne Élisabeth Bourguinat, membre de Vivre Paris. Pour Jean-Pierre Lecoq, maire du VI^e arrondissement, qui a demandé à ce que l'examen du projet soit reporté de quelques mois, «à défaut de maîtriser la situation, la Mairie de Paris semble vouloir entériner nombre de situations irrégulières».

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2010/09/23/01016-20100923ARTFIG00771-nouvelles-regles-pour-les-terrasses-parisiennes.php>